

Règlement sanitaire d'élevage canin

Décret n°2008-871 relatif à la protection des animaux de compagnie et modifiant le code rural

Arrêté du 3 avril 2014 fixant les règles sanitaires et de protection animale auxquelles doivent satisfaire les activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques relevant du IV de l'article L. 214-6 du code rural et de la pêche maritime



Procédure d'élaboration et de gestion documentaire

Elevage/PRO/01/Généralités/GestDoc - Version n° 1 du/...../... - Page 1 sur 3

I. OBJET

Cette procédure définit les règles d'élaboration et de gestion des documents du règlement sanitaire (procédures, instructions ou modes opératoires et enregistrements) élaborés au sein de l'élevage en collaboration avec le Dr, vétérinaire.

II. MODALITÉS

1. Logigramme

INTERVENANTS	POINTS DE MAITRISE	DOCUMENTS ASSOCIÉS
	 BESOIN	
• Vétérinaire • Responsable de l'élevage • (Personnel)	 CONSTITUTION ÉVENTUELLE D'UN GROUPE DE TRAVAIL	
• Vétérinaire • Responsable de l'élevage	 ÉLABORATION OU MISE À JOUR DU DOCUMENT	Procédure, mode opératoire ou enregistrement
• Responsable de l'élevage	 DIFFUSION	Document élaboré
• Responsable de l'élevage • Personnel • Organismes de contrôle	 UTILISATION DU DOCUMENT	Document élaboré
• Responsable de l'élevage • Vétérinaire	 ARCHIVAGE	Document élaboré
• Responsable de l'élevage	 DESTRUCTION	Document élaboré

2. Commentaires

BESOIN

Un nouveau document est créé ou un document existant est modifié dès qu'apparaît un besoin (absence, erreurs, évolution de la législation ou des recommandations consécutives à la visite sanitaire).

Eleveur	Vétérinaire
<i>Cachet + signature</i>	<i>Cachet + signature</i>

Procédure d'élaboration et de gestion documentaire

Élevage/PRO/01/Généralités/GestDoc - Version n° 1 du/...../... - Page 2 sur 3

CONSTITUTION ÉVENTUELLE D'UN GROUPE DE TRAVAIL

Les documents du règlement sanitaire en élevage sont élaborés le cas échéant par un groupe de travail auquel participent obligatoirement le vétérinaire de l'élevage ainsi que la personne responsable de l'élevage. Le personnel de l'élevage (autre que le responsable de l'élevage) peut être impliqué dans ce groupe de travail.

ÉLABORATION OU MISE À JOUR DU DOCUMENT

a. Présentation

Les documents du règlement sanitaire de l'élevage adoptent la présentation suivante :

➔ **En haut de page**, figureront dans le cartouche :

- 1) Le titre
- 2) L'identification du document

L'identification du document présente les subdivisions suivantes:

* Nom de l'élevage	Cf. cartouche en bas de page
* Type de document :	Cf. bandeau sous le titre
- <i>PRO</i>	Procédure
- <i>MO</i>	Instruction, mode opératoire
- <i>ENR</i>	Enregistrement
* Numéro d'ordre	De 01 à n dans le type concerné
* Domaine d'application	
○ <i>Infra</i>	Infrastructures et équipements
○ <i>Personnel</i>	
○ <i>Procédés</i>	
○ <i>Généralités</i>	

- 3) Le n° et la date de la version
- 4) La pagination

➔ **Le contenu**

Les documents sont articulés selon les paragraphes suivants lorsqu'ils s'avèrent utiles :

- 1) Objet
- 2) Références
- 3) Logigramme
- 4) Commentaires
- 5) Annexes.

➔ **En bas de première page des modes opératoires et des procédures**, figureront :

- 1) Nom de l'élevage, signature et cachet du responsable de la structure
- 2) Nom, signature et cachet du vétérinaire corédacteur du règlement sanitaire

Procédure d'élaboration et de gestion documentaire

Élevage/PRO/01/Généralités/GestDoc - Version n° 1 du/...../... - Page 3 sur 3

b. Mise à jour

Lorsqu'un document est modifié, le numéro de la version dans le cartouche situé en en-tête de page est modifié également.

DIFFUSION

Les nouvelles versions des documents sont directement applicables. Afin d'assurer la bonne gestion des documents, les destinataires devront alors détruire les anciennes versions et les remplacer par les nouvelles. Par ailleurs, la mise à jour des versions sera réalisée lors de chaque visite par le vétérinaire de l'élevage en présence de l'éleveur ou du responsable de l'élevage.

UTILISATION DU DOCUMENT

Les documents sont rangés et/ou affichés pour pouvoir être facilement consultés par les utilisateurs et les organismes de contrôle.

ARCHIVAGE

L'archivage concerne les anciennes versions des procédures et modes opératoires et les enregistrements faits.

Les enregistrements qui ne sont plus tenus sont quant à eux archivés d'une manière générale pendant un an.

DESTRUCTION

III. ANNEXE

Sommaire des documents du règlement sanitaire de l'élevage
(Élevage/ENR/01/Généralités/Sommaire).

Sommaire des documents du règlement sanitaire

Elevage/ENR/01/Généralités/Sommaire - Version n° 1 du .. / / ... - Page 1 sur 2

DOCUMENTS DE PROCEDURES

Type	Numéro	Domaine	Titre
PRO	01	Généralités	Procédure d'élaboration et de gestion documentaire
PRO	02	Infra	Procédure de maîtrise sanitaire liée aux locaux et aux équipements
PRO	03	Personnel	Procédure de maîtrise sanitaire liée aux personnels
PRO	04	Procédés	Procédure de maîtrise sanitaire liée aux procédés
PRO	05	Procédés	Procédure relative aux opérations de nettoyage/désinfection et à la gestion des déchets

DOCUMENTS DE MODES OPERATOIRES

Type	Numéro	Domaine	Titre
MO	01	Infra	Installations, activités et circuits
MO	02	Infra	Plan de lutte contre les nuisibles
MO	03	Infra	Conduite à tenir en cas de non-conformité de l'eau destinée à la consommation
MO	04	Personnel	Bonnes pratiques d'hygiène du personnel
MO	05	Procédés	Hygiène : nettoyage et désinfection
MO	06	Procédés	Conduite de la reproduction
MO	07	Procédés	Gestion des chiots
MO	08	Procédés	Gestion des soins aux adultes en bonne santé
MO	09	Procédés	Gestion de l'alimentation
MO	10	Procédés	Gestion des sorties quotidiennes
MO	11	Procédés	Gestion des fugues
MO	12	Procédés	Déplacement des reproducteurs
MO	13	Procédés	Visites extérieures
MO	14	Procédés	Quarantaine
MO	15	Procédés	Infirmierie
MO	16	Procédés	Gestion des déchets
MO	17	Procédés	Gestion des cadavres
MO	18	Procédés	Morsure/griffure

Sommaire des documents du règlement sanitaire

Elevage/ENR/01/Généralités/Sommaire - Version n° 1 du .. / / ... - Page 2 sur 2

DOCUMENTS D'ENREGISTREMENTS

Type	Numéro	Domaine	Titre
ENR	01	Généralités	Sommaire des documents du projet de règlement sanitaire
ENR	02	Infra	Plan des installations et circuits
ENR	03	Infra	Fiches détaillées des locaux
ENR	04	Infra	Plan d'implantation des moyens de lutte contre les nuisibles
ENR	05	Infra	Résultats des analyses d'eau (si effectuées)
ENR	06	Personnel	Fiche individuelle de formation (initiale et continue) du personnel
ENR	07	Personnel	Prescriptions relatives au lavage des mains et des avant-bras
ENR	08	Personnel	Gestion des stocks de protections à usage unique
ENR	09	Personnel	Suivi des accidents du travail
ENR	10	Procédés	Plan de nettoyage/désinfection par secteur
ENR	11	Procédés	Réalisation du nettoyage/désinfection
ENR	12	Procédés	Fiches individuelles des reproducteurs
ENR	13	Procédés	Statistiques de reproduction par année
ENR	14	Procédés	Soins aux nouveau-nés durant la mise-bas
ENR	15	Procédés	Repas des nouveau-nés (allaitement artificiel)
ENR	16	Procédés	Vermifugation des chiots
ENR	17	Procédés	Vaccination des chiots
ENR	18	Procédés	Vermifugation des adultes
ENR	19	Procédés	Vaccination des adultes
ENR	20	Procédés	Fiche de soins individuels
ENR	21	Procédés	Fiche d'alimentation
ENR	22	Procédés	Evaluation de la note d'état corporel
ENR	23	Procédés	Gestion des stocks d'aliments
ENR	24	Procédés	Quarantaine
ENR	25	Procédés	Infirmierie
ENR	26	Procédés	Procédure en cas de morsure/griffure
ENR	27	Procédés	Tableau : morsure/griffure

Procédure de maîtrise sanitaire liée aux locaux et au matériel

Elevage/PRO/02/Infra/Locaux - Version n° 1 du/...../... - Page 1 sur 3

I. OBJET

Cette procédure vise à définir la maîtrise des dangers liés à l'infrastructure et aux équipements de l'élevage. Elle participe à la maîtrise des dangers physiques, chimiques et biologiques en évitant l'apparition ou la réapparition des dangers ou leur réduction à un niveau acceptable.

II. MODALITÉS

1. Logigramme

INTERVENANTS	POINTS DE MAITRISE	DOCUMENTS ASSOCIES
	 IDENTIFICATION DU TYPE D'INSTALLATION	Documents d'élevage
• Organismes officiels • Vétérinaire • Responsable de l'élevage	 ENVIRONNEMENT, CONCEPTION, SUPERFICIE	Elevage/MO/01/Infra
• Vétérinaire, • Responsable des l'élevage	 SECTORISATION DES LOCAUX, CIRCUITS ANIMAUX-PERSONNELS-DECHETS	Elevage/MO/01/Infra
• Vétérinaire, • Responsable de l'élevage	 APTITUDE AU NETTOYAGE ET A LA DESINFECTION	Documents d'élevage
• Responsable de l'élevage	 APTITUDE A L'USAGE	Documents d'élevage
• Responsable de l'élevage	 CIRCUITS D'AIR, TEMPERATURE, ECLAIRAGE	Elevage/MO/06/Procédés Elevage/MO/07/Procédés
• Responsable de l'élevage	 MAITRISE DE L'AMBIANCE	Elevage/MO/02/Infra
• Responsable de l'élevage	 PREVENTION DE L'INTRODUCTION DES NUISIBLES	Elevage/MO/02/Infra
• Responsable de l'élevage	 EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION	Elevage/MO/03/Infra
• Organismes officiels • Responsable de l'élevage	 EVACUATION DES EAUX USEES	Elevage/MO/15/Procédés

Eleveur	Vétérinaire
<i>Cachet + signature</i>	<i>Cachet + signature</i>

Procédure de maîtrise sanitaire liée aux locaux et au matériel

Elevage/PRO/02/Infra/Locaux - Version n° 1 du .. / / .. - Page 2 sur 3

2. Commentaires

☐ IDENTIFICATION DU TYPE D'INSTALLATION

Quel que soit le type d'installation, renseigner la déclaration d'établissement hébergeant des chiens ou des chats (CERFA N°). Dans le cadre d'une installation classée, renseigner le dossier de déclaration ou d'autorisation. Lors de changement majeur dans la structure (modification du nombre de chiens, changement de locaux, réalisation de travaux importants...), renseigner sur l'avancée du dossier en cours.

☐ ENVIRONNEMENT, CONCEPTION, SUPERFICIE

Vérifier l'absence d'un environnement contaminant (décharge, station d'épuration), le respect de la marche en avant et des normes minimales de surface. Le Règlement Sanitaire Départemental et l'Inspection des Installations Classées fournissent toute donnée utile.

☒ SECTORISATION DES LOCAUX, CIRCUITS ANIMAUX-PERSONNEL-DECHETS

Vérifier la sectorisation des locaux (selon les activités et le risque sanitaire) et le respect de la séparation des différents circuits (circuit des animaux au sein de l'élevage, du personnel entre les différents secteurs, des visiteurs). Le principe de la marche en avant sera respecté pour le circuit du personnel, des animaux et des visiteurs. Chaque secteur devra fonctionner comme une entité à part entière avec son propre matériel.

☒ APTITUDE AU NETTOYAGE ET A LA DESINFECTION

Vérifier l'aptitude au nettoyage/désinfection des différentes surfaces et des matériels. Les surfaces doivent être lisses ou présenter un minimum d'aspérités favorables à la prolifération de germes. Pour les surfaces carrelées, de grands carreaux seront préférés afin de limiter la surface de joints. Certains matériels disposent d'un agrément qui atteste de ses qualités. Remplacer les matériels usagés ou non adaptés.

☒ APTITUDE A L'USAGE

Vérifier l'aptitude initiale à l'usage des locaux et matériels.

Veiller à la maintenance. En cas de panne de matériel et/ou de dégradation de l'infrastructure (infiltration, bris de carrelage), contacter l'entreprise concernée.

☐ CIRCUITS D'AIR, TEMPERATURE, ECLAIRAGE

S'assurer que les entrées d'air apportent de l'air propre :

- le système de ventilation est adéquat et suffisant,

Procédure de maîtrise sanitaire liée aux locaux et au matériel

Elevage/PRO/02/Infra/Locaux - Version n° 1 du .. / / .. - Page 3 sur 3

- l'accès aux filtres à air est facile,
- il n'y ait pas de flux d'air pulsé d'une zone peu sensible vers une zone très sensible.

Veiller à un éclairage suffisant et adapté des locaux.

MAITRISE DE L'AMBIANCE

Vérifier que les paramètres d'ambiance sont conformes aux impératifs biologiques et physiologiques de l'espèce élevée et qu'ils ne sont pas favorables au développement de germes et de nuisances. Ces paramètres comprennent :

- la température ;
- l'hygrométrie ;
- la ventilation ;
- l'éclairage.

PREVENTION DE L'INTRODUCTION DES NUISIBLES

Vérifier que les installations et matériels ne favorisent pas l'entrée ou la persistance de nuisibles et mettre en place les moyens adéquats (cf. Elevage/MO/02/Infra).

EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION

S'assurer auprès du service adéquat que l'eau distribuée au sein de son établissement présente une qualité satisfaisante et qu'une analyse des dangers spécifique à la compagnie a été réalisée (réseau vétuste, présence de plomb, présence de réservoirs ou de puits d'eau potable...) et transcrire dans cette procédure les mesures prises au sein de l'élevage.

Vérifier que l'information des consommateurs humains potentiels sur la qualité de l'eau est faite.

En l'absence de cette analyse, informer les consommateurs humains potentiels qu'il n'y a pas de maîtrise de la qualité de l'eau.

EVACUATION DES EAUX USEES

S'assurer que le système d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales est efficace et conçu de manière à éviter tout risque de pollution de l'environnement.

Entretenir les siphons de sol selon les modalités du plan de nettoyage/désinfection.

Installations, activités et circuits

Elevage/MO/01/Infra/Plan - Version n° 1 du/...../... - Page 1 sur 1

I. OBJET

Ce mode opératoire est destiné à participer à la maîtrise des dangers liés à l'infrastructure et aux équipements par le respect des principes de la marche en avant et de la séparation des secteurs abritant les animaux sensibles au risque infectieux de ceux qui le sont moins.

II. MODALITÉS

1. Identifier les différents secteurs et circuits

Les identifier sur un plan format A3, comportant le plan des installations avec :

- la destination de chaque bâtiment (maternité, infirmerie, ...) ;
- la visualisation des points d'eau ;
- le plan de circulation (de couleurs différentes)
 - du responsable de l'élevage et du personnel lors de la réalisation de leurs travaux quotidiens. Une organisation journalière du travail de chacun peut être associée à ce plan de circulation ;
 - des animaux ;
 - des personnes extérieures à l'élevage.

2. Identifier les points à risques

Croisements entre différents circuits, sectorisation insuffisante, présence d'autres élevages à proximité avec un sens des vents dominants défavorable avec un symbole particulier (par exemple un sens interdit ou ⚡).

3. Adapter le fonctionnement selon les points à risque et le mentionner dans les modes opératoires concernés

III. ANNEXES

Plan des installations et circuits (Elevage/ENR/02/Infra/PlanGen)

Fiches détaillées des locaux (Elevage/ENR/03/Infra/PlanDet)

Eleveur	Vétérinaire
<i>Cachet + signature</i>	<i>Cachet + signature</i>

Plan des installations et circuits

Elevage/ENR/02/Infra/PlanGen - Version n° 1 du -../...../-.. Page 1 sur 1

OBJECTIF : réaliser un plan global de la structure.

DATE DE REALISATION :

Insérer le plan de la structure (feuille format A3} et indiquer :

Les points critiques ;

La destination de chaque bâtiment ;

Le sens de circulation sous forme de flèches ;

La localisation des points d'eau.

Fiche détaillée des locaux

Elevage/ENR/03/Infra/PlanDet - Version n° 1 du -../...../-.. Page 1 sur 1

OBJECTIF : réaliser un plan détaillé de chaque secteur de la structure

« SECTEUR »

DATE DE REALISATION :

Insérer le plan de la structure (feuille format A4} et indiquer :

Les points critiques ;

La localisation des points d'eau.

Plan de lutte contre les nuisibles

Elevage/MO/02/Infra/Nuisibles - Version n° 1 du/...../... - Page 1 sur 2

I. OBJET

Ce mode opératoire définit les modalités de lutte contre les nuisibles (insectes, rongeurs, animaux errants, oiseaux) au sein ou aux alentours proches de l'élevage. Le responsable et le personnel de l'élevage sont chargés de son application dans tous les secteurs de l'installation

II. MODALITÉS

1. Besoin

Eviter la présence de nuisibles (Rongeurs, insectes, animaux errants, faune sauvage,...). Une fiche de non-conformité a pu être rédigée, le cas échéant, en raison du signalement de nuisibles ou d'indices de leur présence (déjections, détériorations, poils, aliments rongés, plumes...).

2. Vérifier la lutte préventive liée à l'infrastructure

- Veiller à l'étanchéité aux nuisibles des locaux (une souris passe par un interstice de 1cm, un rat passe par un interstice de 2 cm environ), notamment à la fermeture des portes, des trappes, des fenêtres et à l'intégrité des moustiquaires s'ils existent. Cette étanchéité sera mentionnée sur le plan de la structure (Elevage/ENR/04/Infra). La détection de tout nuisible ou indice de leur présence signale un défaut d'étanchéité ;
- Veiller également au stockage des aliments et à l'élimination des déchets.

3. Mettre en place des moyens de lutte spécifiques

Vérifier la pertinence de l'implantation des désinsectiseurs, la présence des appâts et leur non-accessibilité aux animaux de l'élevage ainsi que du respect du passage de la société chargée de la lutte contre les nuisibles (Elevage/ENR/04/Infra) ;

III. ANNEXES

Plan d'implantation des moyens de lutte contre les nuisibles (Elevage/ENR/04/Infra/Nuisibles).

Eleveur	Vétérinaire
<i>Cachet + signature</i>	<i>Cachet + signature</i>

Plan d'implantation des moyens de lutte contre les nuisibles

Elevage/ENR/04/Infra/Nuisibles - Version n° 1 du -../...../-.. Page 1 sur 1

OBJECTIF : répertorier tous les moyens de lutte et de prévention {appâts, désinsectiseurs, moustiquaires, étanchéité périphérique) contre les nuisibles {insectes, rongeurs, animaux errants...) mis en place au sein d'un organisme de restauration.

DATE DE REALISATION :

Insérer le plan de la structure (feuille format A3} et indiquer :

La destination de chaque bâtiment ;

La localisation des moyens de lutte contre les nuisibles.

Conduite à tenir en cas de non-conformité de l'eau destinée à la consommation

Elevage/MO/03/Infra/Eau - Version n° 1 du/...../.. - Page 1 sur 2

I. OBJET

Ce mode opératoire définit la conduite à tenir par le responsable de l'élevage en cas de non-conformité sur l'eau destinée à la consommation à la fois des animaux et des humains présents sur le site.

II. MODALITÉS

1. Non conformité

Le responsable de l'élevage peut être informé d'une non-conformité de diverses façons : par la société distributrice de l'eau, par les autorités, par les utilisateurs ou par l'observation de signes cliniques d'intoxication chez les animaux de l'élevage. Des signes non spécifiques peuvent se manifester par l'intermédiaire de troubles de la reproduction par exemple. Cette non-conformité peut être :

- une contamination bactériologique ;
- une contamination chimique ;
- un défaut organoleptique {couleur, odeur, saveur anormales ou aspect trouble}.

2. Alerter

Alerter au plus tôt :

- le responsable de l'élevage lorsque c'est le personnel qui découvre la non-conformité ;
- le vétérinaire de l'élevage.

3. Protéger les consommateurs

Informers les consommateurs que l'eau des installations destinées à l'élevage n'est pas d'une qualité satisfaisante et ne peut être utilisée pour la boisson, à la fois par les personnes et les animaux présents sur le site.

En revanche, cette eau peut être utilisée à des fins de nettoyage désinfection à condition que les surfaces permettent une évacuation rapide de cette eau {surface lisse, séchée

Eleveur	Vétérinaire
Cachet + signature	Cachet + signature

Conduite à tenir en cas de non-conformité de l'eau destinée à la consommation

Elevage/MO/03/Infra/Eau - Version n° 1 du -../...../-.. - Page 2 sur 2

rapidement avec une pente adéquate} et que les surfaces nettoyées et désinfectées ne soient pas liées à la préparation de nourriture.

4. Traiter la non-conformité

III. ANNEXES

Résultats des analyses d'eau {si effectuées} {Elevage/ENR/05/Infra/Eau}

résultats des analyses d'eau

Elevage/ENR/05/Infra/Eau - Version n° 1 du/...../.. - Page 1 sur 1

.

Procédure de maîtrise sanitaire liée au personnel

Elevage/PRO/03/Personnel - Version n° 1 du .. / / .. - Page 1 sur 2

I. OBJET

Cette procédure vise à définir la maîtrise des dangers liés aux personnels de l'élevage et à gérer les risques d'exposition du personnel vis-à-vis des animaux de l'élevage. Afin de maîtriser les dangers physiques, chimiques et biologiques que les personnels peuvent générer et auxquels ils peuvent être exposés au sein de l'élevage, deux aspects essentiels sont à prendre en compte : leur santé et leur savoir-faire.

II. MODALITES

1. Logigramme

INTERVENANTS	ÉLÉMENTS DE MAITRISE	DOCUMENTS ASSOCIES
• Service médical • Responsable de l'élevage • Personnel intéressé	☐ SANTE DES PERSONNELS	Elevage/MO/17/Personnel Elevage/ENR/09/Personnel
• Responsable de l'élevage • Personnel intéressé • Organisme de formation	☒ SAVOIR-FAIRE DES PERSONNELS	Elevage/MO/04/Personnel Elevage/ENR/06/Personnel Elevage/ENR/07/Personnel Elevage/ENR/08/Personnel Power points de formation

2. Commentaires

☐ SANTE DU PERSONNEL

Prendre les mesures nécessaires afin que les animaux présents sur l'élevage ne constituent pas une source de contamination du personnel (zoonoses).

- Recourir à des personnels déclarés médicalement aptes à la manipulation des animaux ;
- Sensibiliser le personnel sur la conduite à tenir face à toute affection zoonotique. Il doit en particulier consulter un médecin en cas de suspicion clinique.

Eleveur	Vétérinaire
<i>Cachet + signature</i>	<i>Cachet + signature</i>

Procédure de maîtrise sanitaire liée au personnel

Elevage/PRO/03/Personnel - Version n° 1 du .. / / .. - Page 2 sur 2

SAVOIR-FAIRE DU PERSONNEL

Prendre les mesures nécessaires afin que toute personne appelée à pénétrer dans les locaux où se trouvent les animaux ne puisse constituer une source de contamination pour ceux-ci. Former les personnels dans ce domaine.

Mettre en place :

- une formation initiale générale et adaptée à l'élevage ;
- une formation continue.

III. ANNEXES

Bonnes pratiques d'hygiène du personnel Elevage/MO/04/Personnel)

Fiche individuelle de formation (initiale et continue) (Elevage/ENR/06/Personnel/Formation)

Bonnes pratiques d'hygiène du personnel (Elevage/ENR/07/Personnel/BPH)

Gestion des stocks de protections à usage unique (Elevage/ENR/08/Personnel/Stocks)

Suivi des accidents du travail (Elevage/ENR/09/Personnel/Accidents)

Bonnes pratiques d'hygiène du personnel

Elevage/MO/04/Personnel/BPH - Version n° 1 du -./ / -.. - Page 1 sur 2

I. OBJET

Ce mode opératoire vise à définir les bonnes pratiques d'hygiène à adopter par le responsable de l'élevage, son personnel ainsi que les visiteurs extérieurs.

II. MODALITÉS

1. Avant le début de l'activité

Vérifier que le personnel est formé et apte médicalement à son premier jour en élevage à la manipulation d'animaux (Elevage/ENR/06/Personnel).

Avertir le responsable de l'élevage si le personnel présente une pathologie susceptible de le rendre inapte à la manipulation d'animaux.

Vérifier que le personnel est propre et dispose de vêtements de travail propres réservés à cette fonction ou ce secteur et renouvelés autant que de besoin.

- Blouses ou combinaison ;
- Surbottes ou surchaussures ;
- Chaussures dédiées au secteur ;
- Eventuellement gants dans le cas d'un risque de transmission d'affection cutanée.

Ne pas porter de bijoux, de bracelets montres.

Porter les ongles courts et sans vernis.

Se laver les mains et les avant-bras (cf. ci-après).

Vérifier le stock de matériel à usage unique (gants, blouses -). (Elevage/ENR/08/Personnel)

2. Durant l'activité

Se laver les mains et les avant-bras régulièrement en utilisant les installations et équipements mis à disposition (Elevage/ENR/07/Personnel) :

- avant et après manipulation d'aliments : si ceux-ci sont non industriels, il est recommandé de les manipuler avec des gants à usage unique ;
- avant et après manipulation d'animaux
- après toute manipulation contaminante (déjections, aliments souillés)
- et avant de mettre des gants à usage unique.

Eleveur	Vétérinaire
Cachet + signature	Cachet + signature

Bonnes pratiques d'hygiène du personnel

Elevage/MO/04/Personnel/BPH - Version n° 1 du -./ / -.. - Page 2 sur 2

Rester dans le même secteur. Changer de vêtement (combinaison) et de chaussures (surchaussures) lors de chaque changement de secteur en utilisant ceux qui lui sont affectés.

Avoir un comportement et une méthode de travail qui ne favorise pas les contaminations :

- Utiliser un matériel spécifiquement dédié au secteur (matériel de nettoyage/désinfection, gamelles, brosses, thermomètres, linges divers).
- Ne pas changer les animaux de box lors du nettoyage
- Ne pas réunir les animaux dans un même endroit confiné lors du nettoyage de leurs boxes respectifs
- Ne pas véhiculer de matériel entre les boxes (changement de gamelles)
- Utiliser des bacs à litière spécifiques pour chaque animal (par exemple, en y collant une étiquette portant son nom) dans le cas d'un élevage félin
- Respecter les protocoles de nettoyage/désinfection établis et ne pas court-circuiter une étape pour gagner du temps.

3. Après l'activité

Dans le cas de vêtements réutilisables, les déposer à l'abri des contaminations ou dans un bac à linge sale prévu à cet effet. Prévoir une durée maximale d'utilisation.

Dans le cas de vêtements à usage unique, les jeter en sortant du secteur.

III. ANNEXES

Fiche individuelle de formation initiale et continue du personnel
(Elevage/ENR/06/Personnel/Formation)

Prescriptions relatives au lavage des mains et des avant-bras
(Elevage/ENR/07/Personnel/BPH)

Gestion des stocks de protection à usage unique (Elevage/ENR/08/Personnel/Stocks)

Suivi des accidents du travail (Elevage/ENR/09/Personnel/Accidents)

Fiche individuelle de formation initiale et de formation continue du personnel

Elevage/ENR/06/Personnel/Formation - Version n° 1 du/...../... - Page 1 sur 2

NOM et prénom :

Fonction :

- **FORMATION INITIALE**

Dates	Nature de la formation (Thème, organisme)	Diplôme obtenu	Observations

Fiche individuelle de formation initiale et de formation continue du personnel

Elevage/ENR/06/Personnel/Formation - Version n° 1 du .. / / .. - Page 2 sur 2

- **FORMATION CONTINUE**

Dates	Nature de la formation (Thème, organisme)	Diplôme obtenu	Observations

Prescriptions relatives au lavage des mains et des avant-bras

Elevage/ENR/07/Personnel/BPH - Version n° 1 du/...../... - Page 1 sur 1

Humecter les mains et les poignets

Verser une dose de savon

Se laver les mains conformément aux dessins suivants en respectant 6 mouvements par étape :



Etape 1
Paume contre paume



Etape 2

Paume de la main droite sur le dos de la main gauche et paume de la main gauche sur le dos de la main droite



Etape 3

Paume contre paume avec les doigts entrelacés



Etape 4

Dos des doigts contre la paume opposée avec les doigts emboîtés.



Etape 5

Friction en rotation du pouce droit dans la paume gauche et vice versa.



Etape 6

Friction en rotation selon un mouvement de va et vient avec les doigts joints de la main droite dans la paume gauche et vice versa.

Poursuivre le lavage des poignets et des avant-bras

Rincer et sécher soigneusement les mains et les poignets

En cas de produit à base d'alcool, le rinçage n'est pas nécessaire

Gestion des stocks de protection à usage unique

Elevage/ENR/08/Personnel/Stocks - Version n° 1 du/...../.. - Page 1 sur 1

[illegible]

Suivi des accidents du travail

Elevage/ENR/09/Personnel/Accidents - Version n° 1 du .. / / .. - Page 1 sur 1

Date	Personne blessée	Description des blessures	Surveillance mordeur/griffeur (0-N)	Suite donnée	Personne responsable	Signature

Procédure de maîtrise sanitaire relative aux procédés

Elevage/PRO/04/Procédés - Version n° 1 du/...../... - Page 1 sur 2

I. OBJET

Cette procédure vise à définir la maîtrise des dangers liés aux procédés. Elle participe à la maîtrise des dangers physiques, chimiques et biologiques en évitant l'apparition ou la réapparition des dangers ou leur réduction à un niveau acceptable.

II. MODALITÉS

1. Logigramme

INTERVENANTS	ÉLÉMENTS DE MAÎTRISE	DOCUMENTS ASSOCIÉS
• Responsable de l'élevage • Vétérinaire	📄 DÉCRIRE LE PROCESS	
• Responsable de l'élevage • Vétérinaire	⌚ IDENTIFIER LES DANGERS PHYSIQUES, CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES	
• Responsable de l'élevage • Vétérinaire • Personnel de l'élevage	🛡️ ÉTABLIR ET METTRE EN ŒUVRE DES MESURES PRÉVENTIVES ADAPTÉES	
• Responsable de l'élevage • Personnel	📄 ENREGISTRER LES AUTOCONTRÔLES	
• Responsable de l'élevage • Personnel	📁 SUIVRE LA CONDUITE À TENIR EN CAS DE NON-CONFORMITÉ	
• Responsable de l'élevage • Vétérinaire • Organismes officiels • Clients de l'élevage	📁 VÉRIFIER L'EFFICACITÉ DU SYSTÈME ET METTRE À JOUR LES DOCUMENTS	

2. Commentaires

📄 DÉCRIRE LE PROCESS

Décrire les différents procédés (gestion de la reproduction, gestion des chiots, gestions des soins aux reproducteurs, gestion de l'alimentation, introduction de nouveaux animaux, déplacement de reproducteurs, visites extérieurs, gestion des animaux malades, élimination des déchets, gestion des sorties sur l'aire de détente ..).

Eleveur	Vétérinaire
<i>Cachet + signature</i>	<i>Cachet + signature</i>

Procédure de maîtrise sanitaire relative aux procédés

Elevage/PRO/04/Procédés - Version n° 1 du/...../... - Page 2 sur 2

IDENTIFIER LES RISQUES PHYSIQUES, CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES A CHAQUE ETAPE DU PROCESS

Pour le danger physique (ex : température inadéquate) identifier la source.

Pour le danger chimique (ex : produits dangereux), identifier les modalités de contamination initiale, de persistance (ou de recontamination).

Pour le danger microbiologique (ex : bactéries, virus, parasites), identifier les modalités de contamination/recontamination, de développement ou de persistance à des niveaux inacceptables.

SECTEUR	RISQUE PHYSIQUE	RISQUE CHIMIQUE	RISQUE MICROBIOLOGIQUE
Maternité	Température inférieure à 30°C au nid chez les chiots de moins d'une semaine	Détergents non rangés en contact avec les animaux	Allées et venues des personnes extérieures à l'élevage sans précaution
Nurserie	Température inférieure à 15°C	Détergents non rangés en contact avec les animaux	Allées et venues des personnes extérieures à l'élevage sans précaution

ETABLIR ET METTRE EN ŒUVRE DES MESURES PREVENTIVES ADAPTEES

Suivre les modes opératoires basés sur les bonnes pratiques d'élevage.

ENREGISTRER LES AUTOCONTROLES

Renseigner les enregistrements.

SUIVRE LA CONDUITE À TENIR EN CAS DE NON-CONFORMITE

Suivre les indications des modes opératoires.

VÉRIFIER L'EFFICACITÉ DU SYSTÈME ET METTRE À JOUR LES DOCUMENTS

Vérifier l'efficacité du système à travers les non-conformités issues :

- des résultats des autocontrôles ;
- des audits réalisés en interne ;
- des contrôles officiels ;
- des réclamations.

Mettre à jour le système documentaire.

Informar les personnels des nouvelles modalités à suivre.

I. OBJET

Ce mode opératoire vise à définir les règles de bonne gestion de la reproduction des animaux au sein de l'élevage dans un souci de bien être des animaux, de prévention sanitaire et d'optimisation des résultats. Ceci inclut :

- Le choix des reproducteurs ;
- La saillie ;
- La gestation ;
- La mise bas.

II. MODALITES

1. Choix des reproducteurs

Choisir des reproducteurs en adéquation avec le travail de sélection de l'éleveur.

Choisir des reproducteurs compatibles d'un point de vue maladies héréditaires afin de ne pas produire d'animaux malades : ne pas marier deux individus malades ou deux individus porteurs sains ;

Faire tester les reproducteurs pour les maladies vénériennes dont l'atteinte est probable (animal provenant d'une région où la prévalence de la maladie est forte) et le pronostic réservé pour la conduite de la reproduction : retirer par exemple tout reproducteur atteint de brucellose ;

Faire vérifier par un vétérinaire que les reproducteurs sont aptes physiquement à la reproduction, en particulier la qualité de la semence du mâle. Dans le cas contraire, évaluer le bien fondé de la saillie et envisager l'insémination artificielle.

2. Saillie

Pratiquer un suivi de chaleurs adéquat chez la femelle et déterminer de façon précise le moment de l'ovulation ;

Déplacement de la femelle chez le mâle : se référer le mode opératoire concernant les visites extérieures ;

Réalisation de la saillie : animaux en liberté non contrôlés si des facteurs comportementaux l'imposent, animaux en main et contrôlés, insémination artificielle en semence fraîche, réfrigérée ou congelée ;

S'assurer que la femelle n'urine pas dans les minutes suivant l'accouplement ;

Rédiger et signer le contrat de saillie.

3. Gestation

- Se renseigner auprès du vétérinaire traitant sur les particularités de la race et les complémentations possibles et à proscrire lors de la gestation ;
- Diagnostiquer la gestation ;
- Prendre l'avis du vétérinaire traitant avant toute administration de substances médicamenteuses, surtout pendant les deux premières semaines de gestation ;
- Prendre conseil auprès du vétérinaire traitant concernant toute vaccination éventuelle pendant la gestation ;
- Faire suivre la gestation par le vétérinaire traitant et l'informer de toute anomalie ;
- Nourrir la femelle de façon adaptée dans le dernier tiers de la gestation ;
- Faire évaluer le nombre de fœtus par radiographie et évaluer le risque de dystocie ;
- Rentrer la femelle gestante en maternité environ quinze jours avant la mise bas ;
- La toiletter à son entrée en maternité afin de limiter le portage passif d'agents pathogènes par le pelage ;
- La vermifuger à son entrée en maternité au moyen de produits adaptés à son stade physiologique. Prendre conseil auprès du vétérinaire traitant ;
- Préparer le nid de mise bas : caisse avec ou sans barre anti écrasement, dispositif de chauffage, revêtement confortable, facilement nettoyable/désinfectable, ne présentant pas de danger pour les nouveaux nés ;
- Préparer le matériel pour la mise bas : linges propres en grande quantité, balance, ciseaux, fil, clamp, stylo, biberons, lait maternisé adapté à l'espèce de destination ;
- Mesurer la température rectale de la chienne gestante dans les derniers jours de la gestation. La chute d'1°C annonce dans plus de 90% la survenue de la mise bas dans les 24h.

4. Mise-bas

- Optimiser les moyens de surveillances de la parturiente : présence humaine discrète ou non, caméras de surveillance.
- Surveiller la fonte du bouchon muqueux ;
- Surveiller toute couleur anormale des pertes vaginales de la femelle et en informer le vétérinaire traitant ;
- Prévenir le vétérinaire traitant de l'imminence de la mise bas ;
- Surveiller toute modification comportementale de la chienne, annonciatrice de la mise bas ;
- Réanimer les chiots : dégagement des voies respiratoires, séchage, stimulation, ligature et désinfection du cordon ombilical, pesée ;
- Veiller à la prise colostrale des chiots immédiatement après la naissance ;
- Surveiller tout signe de complication : atonie utérine, éclampsie, écoulements vulvaires anormaux, mammite. S'inquiéter lors de l'observation de contractions

improductives ou lorsque le travail cesse pendant plus de deux heures entre deux chiots ;

Compter les placentas ;

Prendre l'avis du vétérinaire traitant avant toute administration de substance médicamenteuse.

III. ANNEXES

Fiche individuelle des reproducteurs (Elevage/ENR/12/Procédés/Reproducteurs)

Statistiques de reproduction par année (Elevage/ENR/13/Procédés/StatsRepro)

Soins aux nouveau nés durant la mise bas (Elevage/ENR/14/Procédés/MiseBas)

Fiche individuelle des reproducteurs

Elevage/ENR/12/Procédés/Reproducteurs - Version n° 1 du/...../.. - Page 1 sur 2

MALE

IDENTIFICATION

PARENTS

Nom :	Date de naissance :	Père :	Mère :
Tatouage ou puce :			Issue de la portée n° :
Couleur :		Nb de frères :	Nombre de sœurs :

Date de saillie	Saillie naturelle ou insémination ?	Résultat du spermogramme	Femelle saillie	Nombre de chiots	Remarques

Fiche individuelle des reproducteurs

Elevage/ENR/12/Procédés/Reproducteurs - Version n° 1 du/...../.. - Page 2 sur 2

FEMELLE

IDENTIFICATION

PARENTS

Nom :	Date de naissance :	Père :	Mère :
Tatouage ou puce :			Issue de la portée n° :
Couleur :		Nb de frères :	Nombre de sœurs :

CHALEURS

Dates
Type de suivi
Dates
Type de suivi

PORTEES

Mâle	Dates et type de saillies	Date de DG	Date de mise-bas	Nombre de chiots {M, F}	Remarques

Statistiques de reproduction par année

Elevage/ENR/13/Procédés/StatsRepro - Version n° 1 du/...../... - Page 1 sur 1

Année :

	Effectif total	Nombre de femelles > 1 an	Nombre de mâles > 1 an	Nombre de chiots vendus	Nombre de chiots gardés
Année en cours					
Année précédente					
Différence					

	Femelles saillies	Saillies naturelles	Inséminations artificielles	Gestations à terme	Chiots nés vivants	Chiots mort-nés	Chiots morts avant 2 mois
Année en cours							
Année précédente							
Différence							

Commentaires :

Elevage/ENR/14/Procédés/Mis à jour - Version n° 1 du 10/01/2014 - Page 1 sur 1

Elevage/ENR/14/Procédés/Mis à jour - Version n° 1 du 10/01/2014 - Page 1 sur 1

d is - s

[illegible]

I. OBJET

Ce mode opératoire vise à définir les règles de bonne gestion des soins aux animaux de la naissance à la vente. Ces règles couvrent à la fois les soins *sensu stricto* et les paramètres d'environnement.

II. MODALITES

1. Nouveau-nés

Réanimer les chiots nouveau nés ;

Placer les chiots à la mamelle et veiller à la prise colostrale pendant les premières heures de vie ;

S'il n'y a pas de colostrum, envisager une solution de remplacement avec le vétérinaire traitant ;

Respecter le nombre de repas : 8 repas/jour la première semaine ;

Peser quotidiennement les chiots et alerter le vétérinaire traitant et cas de stagnation ou perte de poids ;

Surveiller la température corporelle des chiots ;

Compléter l'allaitement maternel par l'allaitement artificiel si besoin {manque de lait, portée trop importante) ;

Etablir un protocole de vermifugation avec le vétérinaire traitant jusqu'au sevrage ;

Respecter les heures de sommeil du chiot ;

Respecter une température suffisante au nid {31°C conseillés la première semaine) et une température moindre dans le reste de la pièce {environ 25°C) ;

Respecter une hygrométrie adéquate {65% idéalement dans la maternité).

Pratiquer un nettoyage et une désinfection quotidiens.

2. Jusqu'au sevrage

Enrichir le milieu dès l'ouverture des yeux et des conduits auditifs par de la couleur et des bruits divers ;

Manipuler quotidiennement les animaux ;

Peser les chiots ;

Eleveur	Vétérinaire
<i>Cachet + signature</i>	<i>Cachet + signature</i>

Etablir un protocole de vaccination précoce avec le vétérinaire traitant si besoin. Le cas échéant, séparer les animaux vaccinés des animaux non vaccinés ;
Passer progressivement à l'alimentation solide ;
Transférer les animaux de la maternité à la nurserie ;
Vérifier les paramètres d'ambiance.
Respecter un nettoyage et une désinfection quotidiens.

3. Du sevrage à la vente

Etablir un protocole de primo vaccination avec le vétérinaire traitant ;
Etablir un certificat vétérinaire avec le vétérinaire traitant ;
Séparer les animaux vaccinés des animaux non vaccinés ;
Respecter les règles sanitaires en matière d'entrée des visiteurs sur le site ;
Vérifier les paramètres d'ambiance ;
Respecter un nettoyage et une désinfection quotidiens.

III. ANNEXES

Allaitement artificiel des nouveau nés {Elevage/ENR/15/Procédés/AllaitementArt)

Vermifugation des chiots {Elevage/ENR/16/Procédés/VermChiots)

Vaccination des chiots {Elevage/ENR/17/Procédés/VacChiots)

Allaitement artificiel des nouveau-nés

Elevage/ENR/15/Procédés/AllaitementArt - Version n° 1 du/...../.. - Page 1 sur 1

Nom de la mère :

Nombre de chiots dans la portée :

Date de mise-bas :

Identification du chiot :

Raison de l'allaitement artificiel :

Date	Poids	Heure	Nombre de repas (x/y)	Mode d'alimentation*	Toux pendant le repas (O/N)	Commentaires	Personne responsable

* Biberon, sonde, seringue

Vermifurction des chiots

Elevage/ENR/16/Procédés/VermChiots - Version n° 1 du/...../.. - Page 1 sur 1

Nom de la mère :

Date de naissance :

Identification du chiot :

[illegible]

Vaccination des chiots

Elevage/ENR/17/Procédés/VacChiots - Version n° 1 du .. / / .. - Page 1 sur 1

Nom de la mère :

Date de mise-bas :

Identification du chiot :

[illegible]

Gestion des soins aux reproducteurs

Elevage/MO/08/Procédés/Adultes - Version n° 1 du -../...../-.. Page 1 sur 2

I. OBJET

Ce mode opératoire vise à définir les règles de bonne gestion des animaux reproducteurs aux différents stades physiologiques.

II. MODALITES

1. Femelle gestante

Voir *Elevage/MO/05/Procédés/Reproduction*

2. Femelle en lactation

Nourrir la femelle en lactation de façon adaptée ;
Etablir un protocole de vermifugation avec le vétérinaire traitant ;
Surveiller la production de lait ;
Surveiller tout signe de modification anormale de l'aspect du lait et des mamelles ;
Surveiller l'état corporel ;
Mettre de l'eau à disposition en permanence ;
Veiller à ce que le nid soit de taille suffisante pour que la femelle puisse se retirer de la source de chaleur destinée aux petits sans les quitter.

3. Jeunes adultes

Veiller à une alimentation adaptée afin de prévenir tout trouble de la croissance ;
Etablir un protocole de vermifugation avec le vétérinaire traitant ;
Etablir un protocole de vaccination avec le vétérinaire traitant ;
Alimenter au moins deux fois par jour.

4. Adultes

Veiller à une alimentation adaptée ;
Veiller à des paramètres d'ambiance adaptés dans les locaux :

- Température supérieure à 15°C ;
- Pas de condensation sur les vitres ;

Eleveur	Vétérinaire
<i>Cachet + signature</i>	<i>Cachet + signature</i>

Gestion des soins aux reproducteurs

Elevage/MO/08/Procédés/Adultes - Version n° 1 du -../...../-.. Page 2 sur 2

- Ventilation de 2m³/h pour les petites races et 10m³/h pour les grandes races (chiens);
- Eclairage suffisant.

Veiller à une disposition des locaux en accord avec les impératifs biologiques et physiologiques de l'espèce et la réglementation :

- 5m² par chien ;
- Zone de 2m en extérieur permettant de s'abriter de la pluie et du soleil ;
- Niches étanches et isolées du sol ;
- Surfaces facilement nettoyables et désinfectables ;
- Séparations pleines entre les boxes et/ou courettes afin de prévenir toute dissémination rapide d'une maladie contagieuse ;
- Eau potable et non gelée à disposition en permanence ;

Alimenter au moins une fois par jour et de manière adaptée à ses mode et milieu de vie ;

Etablir un protocole de vermifugation avec le vétérinaire traitant ;

Etablir un protocole de vaccination avec le vétérinaire traitant.

III. ANNEXES

Vermifugation des adultes (Elevage/ENR/18/Procédés/VermAdultes)

Vaccination des adultes (Elevage/ENR/19/Procédés/VacAdultes)

Soins individuels (Elevage/ENR/20/Procédés/Soins)

Vermifurition des duls

Elevage/ENR/18/Procédés/VermAdultes - Version n° 1 du/...../... - Page 1 sur 1

Nom de la mère :

Date de naissance :

Identification du chiot :

s s bl

© 2006 The Authors
Journal compilation © 2006 Blackwell Publishing Ltd

Vaccination des adultes

Elevage/ENR/19/Procédés/VacAdultes - Version n° 1 du .. / / ... - Page 1 sur 1

Nom du chien :

Date de naissance :

Valence	Type de vaccin	Date de la 1 ^{ère} injection	Date de la 2 ^{ème} injection	Date de la 3 ^{ème} injection	Date du prochain rappel

Commentaires :

Fiche de soins individuels

Elevage/ENR/20/Procédés/Soins - Version n° 1 du/...../.. - Page 1 sur 1

Nom du chien :

[illegible]

I. OBJET

Ce mode opératoire vise à définir les règles de distribution et de stockage des aliments.

II. MODALITES

1. Stockage de l'aliment

Veiller à ce que l'aliment soit stocké de telle manière à ne pas compromettre sa conservation ;

Les aliments industriels non entamés doivent être conservés dans un endroit propre et sec à l'abri de la chaleur, isolés du sol (palettes) ;

Les aliments industriels entamés doivent être conservés dans leur emballage dans un container étanche ;

Les aliments non industriels ne doivent pas subir de rupture de chaîne du froid : les dispositions de conservation du froid au sein de l'élevage doivent être en bon état de fonctionnement et bénéficier d'un entretien régulier ;

Les aliments congelés seront servis après une décongélation rapide : toute décongélation lente au soleil est à proscrire ;

Les aliments non industriels doivent être manipulés avec des gants à usage unique par le responsable de l'élevage et/ou le personnel ;

Des dispositifs de lutte contre les nuisibles doivent être mis en place et inaccessibles aux animaux de l'élevage.

2. Distribution de l'aliment

Les aliments industriels et *a fortiori* non industriels ne peuvent être préparés à l'avance : leur distribution doit directement suivre leur préparation ;

Préférer des récipients facilement nettoyables et désinfectables, étanches, résistants et dans un matériau inoffensif et non toxique pour la distribution des aliments ;

Veiller à ce que les récipients dans lesquels est distribué l'aliment se trouve à l'abri des souillures, de préférence en hauteur ;

Nettoyer et désinfecter régulièrement les récipients dans lesquels l'aliment est distribué ;

L'aliment, quelle que soit sa nature, doit être retiré si l'animal ne le consomme pas ;

Eleveur	Vétérinaire
Cachet + signature	Cachet + signature

L'aliment souillé ou dont la conservation est compromise est jeté dans un container adapté.

3. Vérification des stocks

Elle doit se faire chaque semaine.

III. ANNEXES

Fiche d'alimentation (Elevage/ENR/21/Procédés/Alim)

Evaluation de la note d'état corporel (Elevage/ENR/22/Procédés/NoteEC)

Gestion des stocks d'aliments (Elevage/ENR/23/Procédés/StocksAlim)

Fiche d'alimentation

Elevage/ENR/21/Procédés/Alim - Version n° 1 du .. / / .. - Page 1 sur 1

Période du au

Nom du chien :

[illegible]

Evaluation de la note d'état corporel

Elevage/ENR/22/Procédés/NoteEC - Version n° 1 du/...../.. - Page 1 sur 1

Retrouvez le score corporel de votre chien

1 : Côtes et colonne vertébrale facilement visibles, pas de graisse palpable et fonte musculaire.



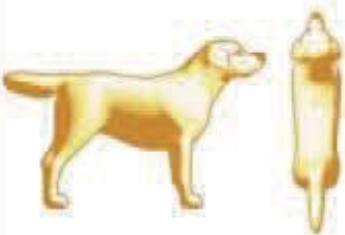
Vous avez sélectionné la silhouette n°1 :
Votre chien est très maigre. L'avis du vétérinaire est fortement conseillé afin de déterminer les causes de cette maigreur (alimentation inadaptée, maladie, parasites intestinaux...).

2 : Côtes et os du bassin visibles, taille marquée.



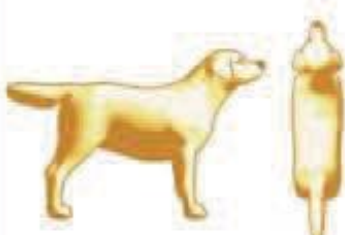
Vous avez sélectionné la silhouette n°2 :
Votre chien est maigre. Il est nécessaire de vérifier l'adéquation de l'alimentation et de la ration quotidienne aux besoins de votre compagnon. Les raisons de cette maigreur peuvent avoir diverses origines et l'avis du vétérinaire sera donc le bienvenu pour statuer.

3 : Côtes et colonne vertébrale non visibles mais palpables, taille marquée, peu de graisse palpable.



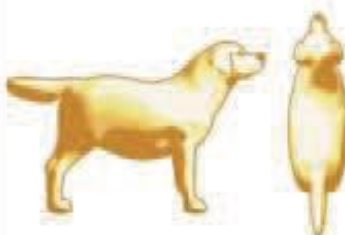
Vous avez sélectionné la silhouette n°3 :
Votre chien a une ligne idéale. C'est parfait... Ne changez rien mais restez attentif à toutes modifications de ses besoins (après castration ou stérilisation par exemple) qui devront inévitablement engendrer sur une adaptation de son alimentation.

4 : Côtes et colonne vertébrale palpables mais avec difficultés, taille absente, dépôt de graisse.



Vous avez sélectionné la silhouette n°4 :
Votre chien présente une surcharge pondérale de 20 %. Méfiance... Une perte de poids est fortement recommandée. À ce stade, c'est comme si un homme de 75 kg en pesait maintenant 90. Les conséquences peuvent être fâcheuses.

5 : Abdomen distendu, dépôts massifs de graisse.



Vous avez sélectionné la silhouette n°5 :
Votre chien présente une surcharge pondérale de 40 %. C'est le stade de l'obésité ! Il correspond à un homme qui pèserait 105 kg en place de 75 kg. L'espérance de vie est donc réduite et les risques liés à la santé sont très importants. Un régime s'impose. Parlez-en à votre vétérinaire.

Gestion des stocks d'alimentation

Elevage/ENR/23/Procédés/StocksAlim - Version n° 1 du/...../... - Page 1 sur 1

[illegible]

Gestion des sorties quotidiennes

Elevage/MO/10/Procédés/Sorties - Version n° 1 du/...../.. - Page 1 sur 1

I. OBJET

Ce mode opératoire définit les modalités de gestion des sorties quotidiennes des animaux présents sur le site.

II. MODALITÉS

Sortir les chiens au moins deux fois par jour pour permettre un bon équilibre physique, psychologique, et social des pensionnaires. Celles-ci pourront s'effectuer sur une aire de détente, ou en dehors de l'élevage. Sa description a été faite dans le mode opératoire concernant les locaux.

L'aire de détente est une zone à risque, étant souvent la zone où les individus urinent, défèquent, et se retrouvent en contact :

- La décontaminer une à deux fois par an ;
- Ramasser les déjections quotidiennement immédiatement après la sortie des chiens.

Les chiens placés en infirmerie ou en quarantaine ne sont pas autorisés à aller sur l'aire de détente. Il en est de même pour les chiens venant de l'extérieur (pension, saillie...) qui possède une aire de détente distincte.

Eleveur

Cachet + signature

Vétérinaire

Cachet + signature

Gestion des fugues

Elevage/MO/11/Procédés/Fugues - Version n° 1 du -../...../-.. Page 1 sur 1

I. OBJET

Ce mode opératoire définit les modalités de prévention des fugues et de gestion d'un animal ayant fugué.

II. MODALITÉS

1. Prévention des fugues

Grillage de 2 mètres de haut avec devers ;

Enfouissement du grillage d'au moins 30 centimètres dans le sol ;

Prévoir éventuellement des murets si l'enfouissement est insuffisant ;

Vérification des portes et notamment des serrures ;

Affichage rappelant la fermeture systématique des portes ;

Présence de sas de sécurité à l'entrée des chenils ;

Utilisation de matériaux résistants empêchant les animaux de les détruire et de se frayer un passage.

2. Gestion d'un animal ayant fugué

Vérifier l'état des grillages, et si la porte du box était bien fermée ;

Avertir les propriétaires s'il s'agit d'un chien en pension ;

Rechercher le numéro d'identification du chien ;

Déclarer la perte du chien à la SCC (société Centrale Canine) ;

Appeler les cliniques vétérinaires, des fourrières et refuges des environs ;

Déclarer la perte à la police ou la gendarmerie ;

Mettre des affiches.

Eleveur

Cachet + signature

Vétérinaire

Cachet + signature

Déplacement des reproducteurs

Elevage/M0/12/Procédés/Déplacements - Version n° 1 du .. / / ... - Page 1 sur 1

I. OBJET

Ce mode opératoire définit les modalités de lutte contre l'introduction d'agents pathogènes suite à une sortie d'un reproducteur de l'élevage.

II. MODALITÉS

La sortie d'un animal de l'élevage constitue un risque de contamination extérieure par le microbisme étranger à l'élevage auquel le système immunitaire du chien n'est pas habitué.

1. Sortie en concours ou visite chez le vétérinaire

Lors d'une sortie en exposition ou suite à une visite chez le vétérinaire, la sortie du chien doit être mentionnée dans le livret entrée et sortie des chiens. Pendant la manifestation, il ne sera pas promené dans le hall d'exposition hors passage sur le ring et sorties hygiéniques. Le chien exposé sera scrupuleusement inspecté et surveillé attentivement lors du retour d'exposition. Le box de retour devra se trouver à l'extrémité des locaux d'élevage, à défaut de pouvoir placer le chien en quarantaine. Tous les animaux sortis dans la semaine précédente seront regroupés de façon à pouvoir faciliter l'isolement en cas d'apparition de signes cliniques.

L'éleveur devra également prendre des précautions quant aux vêtements utilisés pour aller en concours et chez le vétérinaire, un changement devra être effectué au retour dans l'élevage. Une attention particulière sera apportée aux chaussures, celle-ci ne devant pas rentrer dans l'élevage.

2. Saillie extérieure

Suite à un déplacement à l'extérieur pour une saillie, le protocole suivi sera identique. La chienne sera alors shampooinée avant le retour dans les locaux d'élevage.

Eleveur	Vétérinaire
<i>Cachet + signature</i>	<i>Cachet + signature</i>

Gestion des visites extérieures

Elevage/M0/13/Procédés/Visites - Version n° 1 du -../...../-.. - Page 1 sur 2

I. OBJET

Ce mode opératoire est destiné à participer à la maîtrise des dangers liés aux visiteurs extérieurs, qu'il s'agisse :

- d'un livreur de matériel ou d'aliment ;
- du vétérinaire ;
- des acheteurs.

II. MODALITÉS

1. Livraisons

Faire livrer les aliments et ustensiles pour chien sans que le livreur rentre dans les locaux d'élevage. Sinon, lui demander de mettre des sur-bottes propres ou de passer dans un pédiluve réalisé en accord avec le mode d'emploi du produit (joindre la notice). Changer le pédiluve après chaque passage de livreur.

Le protocole de réception des aliments ou du matériel est connu de chaque membre du personnel qui s'assurera de son respect par les livreurs.

2. Vétérinaire

Lors de la visite du vétérinaire, vérifier qu'il rentre dans l'élevage muni de sur-bottes (ou après passage dans un pédiluve comme indiqué ci-dessus). Il respecte la marche en avant et le sens de déplacement des personnels travaillant dans l'établissement. Les animaux sont examinés dans l'infirmerie. Les locaux où se trouvent les animaux les plus sensibles ne seront visités que lors des visites sanitaires.

3. Futurs acquéreurs

Un local situé à l'entrée de l'élevage est prévu pour présenter les chiots aux acheteurs potentiels. Les acheteurs ne devront pas avoir accès aux zones à risques et l'observation des portées en maternité ne sera possible que si une vitre a été prévue à cet effet. Ils devront impérativement porter des sur-bottes et se nettoyer/désinfecter les mains avant l'accès aux locaux d'élevage.

Eleveur	Vétérinaire
<i>Cachet + signature</i>	<i>Cachet + signature</i>

III. ANNEXE

Plan des installations et circuits (Elevage/ENR/02/Infra/PlanGen)

Plan des installations et circuits

Elevage/ENR/02/Infra/PlanGen - Version n° 1 du -../...../-.. Page 1 sur 1

OBJECTIF : réaliser un plan global de la structure.

DATE DE REALISATION :

Insérer le plan de la structure (feuille format A3} et indiquer :

Les points critiques ;

La destination de chaque bâtiment ;

Le sens de circulation sous forme de flèches ;

La localisation des points d'eau.

Gestion de la quarantaine

Elevage/M0/14/Procédés/Quarantaine - Version n° 1 du -./...../ - Page 1 sur 1

I. OBJET

Ce mode opératoire définit la conduite à tenir lors de l'introduction d'animaux depuis l'extérieur à l'intérieur de l'élevage. Cette quarantaine concerne aussi bien les chiens nouvellement introduits que ceux rentrant d'une visite à l'extérieur (exposition, visite chez le vétérinaire, saillie extérieure, -).

II. MODALITÉS

- La quarantaine est distincte de l'infirmerie et ne reçoit aucun animal malade. L'entrée est équipée de sur-chaussures ou de chaussures spécifiques (ou d'un pédiluve le cas échéant) ;
- A l'introduction d'un nouvel animal, celui-ci est placé en quarantaine pendant minimum 15 jours. Durant cette période, faire effectuer un examen clinique au vétérinaire et les analyses nécessaires (selon la situation et la localisation de votre élevage et de celui de provenance).
S'il n'existe aucun local dédié à cet effet, faire effectuer la quarantaine dans un autre lieu où aucun animal n'est présent (voisin, membre de la famille). Cette solution est moins adéquate car elle permet uniquement de protéger l'élevage et n'habitue pas le nouvel arrivant au microbisme ambiant ;
- Observer attentivement chaque jour le nouvel arrivant (selles, toux, comportement -) ;
- Déparasiter (parasites internes et externes), vacciner, laver le nouvel arrivant ;
- Procéder à un vide sanitaire de 15 jours après sortie d'un individu.

III. ANNEXES

Quarantaine (Elevage/ENR/24/Procédés/Quarantaine)

Eleveur	Vétérinaire
<i>Cachet + signature</i>	<i>Cachet + signature</i>

Quarantaine

Elevage/ENR/24/Procédés/Quarantaine - Version n° 1 du/...../.. - Page 1 sur 1

Nom du chien :

Période de mise en quarantaine :

Motif de mise en quarantaine :

Dates de réalisation du vide sanitaire :

Date	Analyses réalisées	Résultats	Traitements et soins*	Vaccination	Evaluation de l'état général	Personne responsable

* Mettre une croix quand le traitement ou le soin est réalisé

I. OBJET

Ce mode opératoire définit les modalités de prise en charge d'un animal présentant des signes cliniques. Le responsable et le personnel de l'élevage sont chargés de son application.

II. MODALITÉS

1. Prise en charge de l'animal

Signaler immédiatement au responsable de l'élevage et au vétérinaire les animaux présentant des signes de maladie.

Lors de l'apparition de signes cliniques sur un animal, isoler immédiatement l'animal du reste de l'effectif, dans l'infirmierie si celle ci est adaptée. Dans le cas contraire, il sera isolé dans une zone sous le vent, dont l'accès requiert le port de vêtements spécifiques (blouse, sur bottes) et est muni si possible d'un vestiaire.

Nettoyer et désinfecter la courette ou le box de l'animal atteint et procéder à un vide sanitaire.

Suspendre les contacts avec les autres animaux de l'effectif après la déclaration des signes cliniques. Les animaux ayant été en contact avec l'animal malade dans les 5 jours précédents l'apparition des symptômes sont à surveiller attentivement.

Dans le cas où la maladie est contagieuse et apparaît sous une forme épizootique (nombreux cas simultanés), isoler au maximum ces individus. La quarantaine ne sera JAMAIS utilisée à cet effet. Si les locaux d'infirmierie sont de taille trop faible pour permettre un isolement complet, les individus symptomatiques seront regroupés dans une extrémité de l'élevage, le plus loin possible des endroits où se trouvent les animaux fragiles et sous le vent.

Adapter la méthodologie aux conseils du vétérinaire. Le vétérinaire après consultation donnera des conseils spécifiques à chaque cas, en fonction des risques de contagion et en prenant en compte le risque zoonotique s'il existe. Toute maladie

Eleveur	Vétérinaire
<i>Cachet + signature</i>	<i>Cachet + signature</i>

ou tout accident survenant sur un animal ainsi que tout traitement mis en place le cas échéant doivent être signalés dans le registre sanitaire d'élevage conformément à la législation.

2. Gestion de l'infirmierie

Consulter le vétérinaire pour aménager l'infirmierie.

Porter des vêtements spécifiques à ce local.

Ne détenir dans l'infirmierie que des substances médicamenteuses dont l'ordonnance est disponible. En particulier, il est strictement interdit de posséder des substances injectables dans l'infirmierie.

Disposer d'au moins un box pour 10 chiens dans l'infirmierie afin de pouvoir isoler un animal malade, blessé, ou convalescent.

Après le séjour d'un animal malade, effectuer un nettoyage et désinfection. Ensuite, deux semaines de vide sanitaire sont nécessaires.

Ne détenir aucun produit à destination humaine dans l'infirmierie.

Ne jamais placer de nouveaux arrivants dans l'infirmierie.

Procéder à un vide sanitaire d'au moins 15 jours à la sortie des animaux.

III. ANNEXES

Infirmierie (Elevage/ENR/25/Procédés/Infirmierie)

Infirmierie

Elevage/ENR/25/Procédés/Infirmierie - Version n° 1 du/...../.. - Page 1 sur 1

o du ien

ate d entrée

oti d entrée

ate de sortie

ates de réalisation du vide sanitaire

Date	Analyses réalisées	Résultats	Traitements et soins*	Vaccination	Evaluation de l'état général	Personne responsable

* entre une roix quand le traite ent ou le soin est réalisé

Gestion des déchets

Elevage/M0/16/Procédés/Déchets - Version n° 1 du/...../... - Page 1 sur 1

I. OBJET

Ce mode opératoire définit les modalités de prise en charge des déchets, à risque infectieux ou non. Le responsable et le personnel de l'élevage sont chargés de son application.

II. MODALITÉS

1. Identification du risque

Les déchets d'activité d'élevage peuvent présenter des risques sanitaires.

2. Mise en place de moyens de lutte spécifiques

- Déchets non contaminants (sacs de croquettes vides, emballage...) : Ils seront éliminés conformément aux modalités d'enlèvement des déchets effectués par la commune.
- Déchets contaminés ou potentiellement contaminés : La gestion sera effectuée conformément au statut de l'élevage. Les eaux usées sont dans la plupart des cas possibles à éliminer par raccordement au tout à l'égout, après un accord du maire, et après retrait des selles en général.
- Déchets issus de l'infirmerie : Ils sont conservés dans une poubelle adéquate (poubelle jaune de récupération des déchets contaminés), obtenue auprès d'un vétérinaire.

Eleveur

Cachet + signature

Vétérinaire

Cachet + signature

Gestion des cadavres

Elevage/M0/17/Procédés/Cadavres - Version n° 1 du -../...../ -.. Page 1 sur 1

I. OBJET

Ce mode opératoire vise à définir le devenir des corps des animaux décédés sur le site.

II. MODALITES

1. Identification des risques

Risque sanitaire par contact direct de la dépouille avec le personnel de l'élevage et les autres animaux ;

Risque de pollution de l'environnement.

2. Gestion des cadavres

Dans le cas d'un animal de moins de 40 kg, il est possible de l'enterrer sur sa propriété mais à plus de 35 mètres de tout puits ou forage et à 35 centimètres en dessous du sol entre deux couches de chaux vive ;

Dans le cas d'un animal de plus de 40 kg, prévenir le vétérinaire traitant et évacuer le cadavre à la clinique pour incinération ou envoyer la dépouille à l'équarrissage ;

Il est recommandé de faire pratiquer une autopsie lors de tout décès anormal.

Eleveur	Vétérinaire
<i>Cachet + signature</i>	<i>Cachet + signature</i>

Protocole à suivre en cas de morsure et/ou de griffure

Elevage/MO/18/Procédés/Morsure-griffure - Version n° 1 du .. / / .. - Page 1 sur 1

I. OBJET

Ce mode opératoire vise à définir la conduite à tenir en cas de morsure ou de griffure d'une personne travaillant ou en visite sur le site de l'élevage afin de prévenir les risques zoonotiques.

II. MODALITES

1. Prise en charge médicale de la morsure et/ou de la griffure

- Suspendre immédiatement toute activité ;
- Lavage à l'eau et au savon pendant au moins 5 minutes ;
- En cas de griffure superficielle, contacter le médecin traitant. En cas d'inquiétude ou d'aggravation dans les 24 heures, consulter un spécialiste ;
- En cas de morsure ou de griffure profonde, contacter le plus vite possible un spécialiste.

2. Gestion réglementaire

Mise sous surveillance « mordeur » de l'animal responsable de la morsure ou de la griffure chez un vétérinaire titulaire du mandat sanitaire.

III. ANNEXES

Procédure en cas de morsure ou griffure (Elevage/ENR/26/Procédés/Morsure-griffure1}

Tableau : morsure/griffure (Elevage/ENR/27/Procédés/Morsure-griffure2}

Eleveur	Vétérinaire
<i>Cachet + signature</i>	<i>Cachet + signature</i>

Procédure en cas de morsure ou griffure

Elevage/E R/26/Procédés/Morsure-griffure1 - Version n° 1 du .. / / ... - Page 1 sur 1

1. Prise en charge de la morsure/griffure

Quelle que soit sa gravité :

Suspendez immédiatement votre activité pour ne plus vous occuper que de
votre blessure

Lavage à l'eau et au savon ≥ 5 minutes

GRIFFURE SUPERFICIELLE

- Consultez votre médecin traitant
- En cas d'inquiétude ou aggravation dans les 24h, consultez un spécialiste

GRIFFURE PROFONDE OU MORSURE

Contactez TOUT DE SUITE {ou
délai ≤ 1 heure) un spécialiste

2. Gestion réglementaire de la morsure/griffure

Quelle que soit sa gravité :

Procédure de mise sous surveillance « mordeur »

3. Gestion administrative et sociale de l'accident

Quelle que soit sa gravité :

Procédure de déclaration

Elevage/E R/27/Procédés/Morsure-griffure2 - Version n° 1 du .. / / .. - Page 1 sur 1

Elevage/E R/27/Procédés/Morsure-griffure2 - Version n° 1 du .. / / .. - Page 1 sur 1

[illegible]

Procédure relative aux opérations de nettoyage et de désinfection

Elevage/PRO/OS/Procédés/PND - Version n° 1 du -./...../-.. - Page 1 sur 3

I. OBJET

Cette procédure définit les modalités d'exécution et de vérification des opérations de nettoyage et de désinfection du matériel et des locaux. Elle constitue le plan de nettoyage et de désinfection de l'élevage.

Les prescriptions relatives à l'hygiène et à la sécurité des conditions de travail ne sont pas abordées dans cette procédure.

II. MODALITÉS

1. Logigramme

INTERVENANTS	ÉTAPES	DOCUMENTS ASSOCIÉS
	 BESOIN	
• Responsable de l'élevage • Vétérinaire	 CONCEVOIR LE PLAN DE NETTOYAGE/DÉSINFECTION	Fiches techniques produits Elevage/MO/OS Elevage/ENR/10
• Responsable de l'élevage • Vétérinaire	 VALIDER LE PLAN DE NETTOYAGE/DÉSINFECTION	Elevage/MO/OS Elevage/ENR/10
• Responsable de l'élevage • Personnel	 METTRE EN ŒUVRE LES OPÉRATIONS DE NETTOYAGE/DÉSINFECTION	Elevage/MO/OS Elevage/ENR/11
• Responsable de l'élevage • Vétérinaire	 VÉRIFIER L'EFFICACITÉ DU PLAN DE NETTOYAGE /DÉSINFECTION	Elevage/MO/OS Elevage/ENR/11
• Responsable de l'élevage • Vétérinaire	 METTRE À JOUR LE PLAN DE NETTOYAGE/DÉSINFECTION ET INFORMER LES PERSONNELS	Elevage/MO/OS Elevage/ENR/10

2. Commentaires

BESOIN

Afin de limiter tout risque de contamination, les locaux d'élevage ainsi que l'ensemble de leur équipement en matériels doivent être maintenus propres et en bon état d'entretien permanent. Outre le souci de garantir la salubrité de l'élevage, il est nécessaire de préserver le bon état des équipements.

Eleveur	Vétérinaire
<i>Cachet + signature</i>	<i>Cachet + signature</i>

Procédure relative aux opérations de nettoyage et de désinfection

Elevage/PRO/OS/ProcédésPND - Version n° 1 du/...../... - Page 2 sur 3

CONCEVOIR LE PLAN DE NETTOYAGE/DÉSINFECTION

Le plan de nettoyage/désinfection doit suivre les grands principes d'hygiène. La matière organique présente sur le sol constitue un milieu de culture favorable pour les germes mais aussi une protection par l'intermédiaire de biofilms.

L'utilisation d'un désinfectant directement sur cette matière organique n'a pas un effet suffisant pour détruire les biofilms et les germes qui s'y trouvent. S'il est utopique de vouloir un environnement sans germe, il est fondamental d'en réduire le nombre en dessous d'un certain seuil afin que les animaux et le personnel travaillant sur le site ne développent pas de pathologie liée à un manque d'hygiène ou à un plan de nettoyage/désinfection inadapté. Deux phases doivent donc être fondamentalement observées afin de garantir une diminution sensible du nombre de germes. Le but est que les animaux ne se contaminent ou ne recontaminent pas via leur environnement.

Il est rappelé que ces produits doivent disposer d'une homologation du Ministère de l'Agriculture (désinfectant).

Le nettoyage des mains est indiqué dans le mode opératoire relatif aux bonnes pratiques d'hygiène du personnel.

Les notions relatives à la collecte, à l'entreposage et à l'évacuation des déchets, déjections et eaux résiduelles souillées seront intégrées dans un mode opératoire spécifique. D'une manière générale, il convient de suivre les recommandations suivantes :

- Déchets : éliminer les déchets le plus précocement possible, les collecter en sacs étanches à usage unique et les transporter vers le lieu de stockage des déchets ; veiller à la fermeture des sacs une fois pleins et des conteneurs ; respecter la collecte sélective des déchets en utilisant les conteneurs adéquats ; sortir les conteneurs de voirie sur le lieu d'enlèvement en tenant compte de la fréquence assurée par les services de collecte.
- Déjections : respect des recommandations en vigueur (Règlement Sanitaire Départemental, dossiers de déclaration ou d'autorisation).
- Eaux résiduelles souillées : respect des recommandations en vigueur (Règlement Sanitaire Départemental, dossiers de déclaration ou d'autorisation).

VALIDER LE PLAN DE NETTOYAGE/DÉSINFECTION

Avant sa mise en œuvre, il convient de vérifier que le plan de nettoyage désinfection est bien adapté à l'établissement (surfaces à nettoyer, produits et matériels utilisés, faisabilité et responsabilités attribuées). En particulier les modes opératoires fournis par les fabricants seront vérifiés, éventuellement simplifiés pour être adaptés à la structure et aux équipements.

Procédure relative aux opérations de nettoyage et de désinfection

Elevage/PRO/OS/ProcédésPND - Version n° 1 du .. / / ... - Page 3 sur 3

METTRE EN ŒUVRE LES OPÉRATIONS DE NETTOYAGE/DÉSINFECTION

Les modes opératoires devront être facilement accessibles aux opérateurs (affichage, classeurs...) et mis en œuvre en respectant les prescriptions du fabricant, c'est-à-dire le produit utilisé en fonction de la surface, la concentration, la température de l'eau, le temps de contact, la présence d'une action mécanique complémentaire éventuelle, et la nécessité d'un rinçage.

Il est rappelé que les notices d'utilisation des produits doivent être à la disposition de tout personnel travaillant dans l'élevage et que les consignes d'utilisation de ces produits doivent être rigoureusement suivies.

A la fin des opérations de nettoyage et de désinfection, la fiche quotidienne d'enregistrement sera renseignée par les opérateurs à l'emplacement prévu.

VÉRIFIER L'EFFICACITÉ DU PLAN DE NETTOYAGE/DÉSINFECTION

L'opérateur tout d'abord ou l'encadrement vérifiera la propreté visuelle des surfaces à l'issue des opérations, ainsi que le respect des modes opératoires (produit utilisé, concentration, température de l'eau, temps de contact).

METTRE À JOUR LE PLAN DE NETTOYAGE/DÉSINFECTION ET INFORMER LES PERSONNELS

Dès connaissance d'une modification (changement de produit utilisé, inefficacité d'un mode opératoire, modification des surfaces à nettoyer), mettre à jour le plan et informer les personnels des nouvelles modalités à suivre.

Lors de la vérification annuelle du système documentaire, inclure l'examen du plan de nettoyage et de désinfection.

III. ANNEXES

Hygiène : nettoyage et désinfection (Elevage/MO/OS/Procédés)

Plan de nettoyage et désinfection par secteur (Elevage/ENR/10/Procédés/PlanND)

Réalisation du nettoyage/désinfection (Elevage/ENR/11/Procédés/RealND)

Hygiène : nettoyage et désinfection

Elevage/MO/OS/Procédés/Hygiène - Version n° 1 du -../...../-.. - Page 1 sur 3

I. OBJET

Ce mode opératoire vise à définir les modalités de nettoyage et de désinfection dans les différents secteurs de l'élevage.

II. MODALITES

1. Ramassage des excréments et des litières

2. Nettoyage

Le nettoyage est l'action mécanique et/ou chimique permettant d'éliminer la matière organique d'un support. Cette étape doit précéder et être distincte de la désinfection. Une action mécanique par brossage des surfaces doit être couplée à une action chimique par l'utilisation d'un détergent adapté à la fois à la surface à nettoyer et aux souillures. Les recommandations du fabricant {dosage, température de l'eau} doivent être suivies pour une action optimale. Au terme de cette phase, la surface apparaît propre en apparence.

3. Rinçage

Il doit être réalisé entre le nettoyage et la désinfection afin d'éviter toute interaction chimique entre le détergent et la désinfection. En effet, les mélanger peut annuler leurs effets voire produire des gaz toxique. Un rinçage doit être également réalisé après la désinfection afin d'éviter toute intoxication ou irritation de la peau des animaux.

4. Désinfection

La désinfection est l'action chimique ou physique tuant les germes tels que les bactéries, les virus et les parasites sur des surfaces inertes. Le désinfectant est appliqué sur la surface propre. Il est adapté à l'agent pathogène cible {pas d'Eau de Javel pour lutter contre des giardias} et utilisé dans des conditions permettant une action optimale {dilution, température de l'eau, temps de contact} en accord avec les recommandations du fabricant. Un rinçage permet l'évacuation de toute trace de désinfectant potentiellement toxique pour les animaux.

Eleveur	Vétérinaire
<i>Cachet + signature</i>	<i>Cachet + signature</i>

La chaleur est considérée comme désinfectante. Il convient de s'assurer que la surface à désinfecter par la chaleur est capable de supporter son action répéter sans dégradation. L'apparition de fissure et d'aspérités favorise la prolifération de germes difficilement accessibles et quasi invulnérables.

L'emploi de tout produit et tout procédé de nettoyage ou de désinfection inadapté est à proscrire {nettoyant et désinfectant mélangés dans le même seau, désinfection sans nettoyage préalable, désinfectant inefficace contre l'agent pathogène cible}.

Il est rappelé que les produits de nettoyage et de désinfection :

- ne doivent jamais être mélangés entre eux ;
- ne doivent pas être transvasés ;
- et doivent être stockés dans un local ou une armoire spécifique.

S. Fréquence du nettoyage et de la désinfection

Elle sera fonction de la pression infectieuse dans l'élevage. Néanmoins, le nettoyage sera quotidien dans tous les secteurs de l'élevage. La désinfection sera quotidienne dans la maternité et l'infirmerie. La désinfection sera réalisée plusieurs fois par semaine dans les autres secteurs.

6. Matériel de nettoyage et désinfection

Le matériel doit également faire l'objet d'une sectorisation pour éviter la dissémination d'agents pathogènes d'un secteur à l'autre.

III. ANNEXES

Plan de nettoyage/désinfection par secteur {Elevage/ENR/10/PlanND}

Réalisation du nettoyage/désinfection {Elevage/ENR/11/RéalND}

Hygiène : nettoyage et désinfection

Elevage/MO/OS/Procédés/Hygiène - Version n° 1 du .../...../... - Page 3 sur 3

Désinfectant	Minéraux		lorés		Iodés	Ammoniums quaternaires amines	Eau oxygénée	Amolytes	Huiles essentielles	Aldé ydes		énols		
	oude	Chaux	Hypochlorite	Chlorite						lutar-aldéhyde	ormol-aldéhyde ormaldege	Naturels	De synthèse	
Exem le	Pur	Lessive de soude	Chaux éteinte	Eau de Javel	Iodol	téricide	Aérolyse	eptisec	Misoseptol		n	Cresyl	Prophyl	
	Associé	Lait de chaux sodé		Halamid		térivet		aniterpen		térivet		aniterpen 80 D39		
	actérie	/-												
i le	Virus	/-		/-		O		/-		/-		/-		
	Champignons	O	O					/-		/-		-		
Actif avec	ufs de parasites	/-		/-		/-		O		O		O		
	Eau dure	Non	Non	Non	/-	/-		Non	Oui	Oui	/-	/-	Oui	Oui
	Matières organiques	Oui	Oui	Non	/-	/-		Non	/- Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui
	Détergents	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Propre pouvoir		Incompatible	Non	Non	Oui	Oui
Toxicité c iens		Oui	Oui	aible	aible	Irritant	Non	O	Non	Non	Oui	Oui	/-	Non
Né ulisa le		Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	/-
orrosif				/-	/-	O	O	O	O	{rouille}			O	O
Temérature d em loi		Chaude	Chaude	iède	iède	O°C	Chaude	iède	Chaude	Indifférente	Chaude	Chaude	Chaude	Chaude
Rémanence		O	O	O	/-	O	O	aible	aible	O	O	O		
Odeur		O	O	Désodorisant	O	aible	O	O	O	Agréable	orte	rès forte	orte	aible
H o timal		Alcalin	Alcalin	Alcalin	Alcalin	Acide		Neutre	Alcalin	Neutre	Alcalin	Acide	Acide	Acide
ouvoir détergent				-	-			Non		-	-	-		
ouvoir insecticide et acaricide		Incompatible	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
Sta ilité		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
rix		-	-	-	/-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
rinci ales utilisations en élevage canin		- à 10 : vide sanitaire - Dissolvant des matières organiques (canalisations)	- lanchissement des murs - Enfouissement cadavres - Assèchement du lisier { uper phosphate de chaux) - Désinfection des litières	ous usages suivant dilution	- AS pédiluves - Action dilution lente	- à SOO ppm : pédiluves - à 2SO ppm : b timents	- urfaces parfaitement propres - Nébulisation - Abreuvoirs, gamelles {risque de coloration des plastiques et caoutchoucs) - Détartrage	Désinfection aérienne des locaux hermétiques 1 mL/m³	- Usage mixte (détergent désinfectant) - Pédiluves en nébulisation	Désinfection continue émulsion à 1 {ou 1 mL/m³)	Peu utilisé pur	Nébulisation en vide sanitaire {local clos, absence d'animaux, température élevée 22°C, hygrométrie O)	- Aucun avantage par rapport aux phénols de synthèse - Odeur désagréable	- Pédiluves - timents - De plus en plus utilisée

Source : Guide pratique de l'élevage canin, ROYAL CANIN, 2010

Plan de nettoyage/désinfection

Elevage/ENR/10/Procédés/PlanND - Version n° 1 du .. / / .. - Page 1 sur 1

« *SECTEUR* »

Ramassage des
déjections et
litières

- Fréquence :
- Devenir des déchets :

NETTOYAGE

- Fréquence :
- Détergent utilisé :
- Matériel utilisé :
- Temps d'action :
- Température de l'eau :

Rinçage

- Eau claire
- Evacuation de l'eau résiduelle à la raclette

DESINFECTION

- Fréquence :
- Désinfectant utilisé :
- Matériel utilisé :
- Temps d'action :
- Température de l'eau :

Rinçage et
séchage

- Eau claire
- Evacuation de l'eau résiduelle à la raclette
- Laisser sécher avant de remettre les animaux

Réalisation du nettoyage/désinfection

Elevage/ENR/11/Procédés/RealND - Version n° 1 du/...../.. - Page 1 sur 1

« *SECTEUR* »[illegible]

Cocher les cases lorsque l'étape a été réalisée dans sa totalité